

BACHELOR OF ARTS EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

PLAN D'ÉTUDES DU PILIER SCIENCES LOGOPÉDIQUES

EN VIGUEUR DEPUIS LA RENTRÉE 2022-2023

PRÉSENTATION DE LA DISCIPLINE

Cette formation est ouverte aux étudiant-e-s intéressé-e-s par l'étude des troubles du langage et de la communication humaine, qu'elle soit orale, écrite ou non verbale.

La logopédie relie ces troubles à l'ensemble de la personne et couvre ainsi divers domaines : linguistique et sciences du langage, médecine, psychologie, psycholinguistique, sciences de l'éducation, sociologie.

Le caractère à la fois scientifique et interdisciplinaire de la logopédie, étude des troubles du langage, comme la dimension pratique de la profession, se reflète dans le programme. L'objectif du pilier Sciences logopédiques est d'acquérir des connaissances théoriques sur le langage, sur la pathologie du langage, ainsi que sur des disciplines connexes (sciences du langage, sciences médicales).

Les enseignements sont complétés par des travaux pratiques et des recherches personnelles. Les étudiant-e-s désirant devenir logopédistes choisissent les piliers de bachelor suivants : Sciences logopédiques, Psychologie et éducation et Sciences du langage. Elles/Ils peuvent ensuite déposer une demande d'inscription au Master en logopédie qui seul permet l'exercice de la logopédie. Le pilier Sciences logopédiques peut être choisi en parallèle à d'autres piliers que ceux susmentionnés, mais il ne donne alors pas accès au Master en logopédie.

ORGANISATION DU PILIER

Le pilier Sciences logopédiques peut être étudié uniquement comme pilier principal à 90 ECTS, qui doit obligatoirement être accompagné du pilier minimal Sciences du langage à 30 ECTS, dont les enseignements constituent des prérequis pour de nombreux enseignements en sciences logopédiques.

L'enseignement est structuré en sept modules. Le nombre important d'enseignements obligatoires ne doit pas empêcher la mobilité des étudiant-e-s. Au-delà de la première année, la plupart des enseignements peuvent être suivis soit en deuxième année soit en troisième année de cursus, selon le choix de l'étudiant-e. Les Modules 6 et 7 comprennent des enseignements transversaux (30 ECTS) et des enseignements qui peuvent être choisis librement (3 ECTS).

Pour être admis à la procédure d'admission du Master en logopédie, la configuration suivante du bachelor doit être choisie :

Pilier principal Sciences logopédiques (90 ECTS)	+	Pilier secondaire Psychologie et éducation (60 ECTS)	+	Pilier minimal Sciences du langage (30 ECTS)
--	---	--	---	--

Le **Module 1** est composé d'un cours d'introduction aux sciences logopédiques, d'un cours de psychologie cognitive du langage et de travaux pratiques en modèles cognitifs du langage.

Le **Module 2** se compose d'un cours de psycholinguistique de l'enfant, d'un cours d'apprentissage et enseignement du langage écrit et de travaux pratiques en analyse du langage de l'enfant.

Le **Module 3** comprend un cours d'anatomie-physiologie, un cours de stomatologie, un cours de neurologie, un cours d'audiologie et un cours de phoniatrie.

Le **Module 4** est composé d'un cours consacré aux troubles du langage écrit, un cours consacré à la neuropsychologie et un cours consacré aux troubles du langage oral.

Le **Module 5** est constitué d'un cours consacré aux troubles du développement cognitif, un cours consacré aux troubles de la parole, de la fluence et de l'oralité et un cours consacré aux troubles acquis.

Le **Module 6** permet de choisir deux ou trois enseignements parmi les Modules 3, 4, 5, 6 et 7 du pilier Sciences du langage.

Le **Module 7** se compose d'un cours de psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte, un cours de didactique des langues, un cours avec travaux pratiques de statistique appliquée aux sciences sociales et un enseignement libre au choix. *Le cours de statistique appliquée aux sciences sociales a pour prérequis le cours d'introduction à la statistique, qui ne figure pas au plan d'études du pilier Sciences logopédiques. Les étudiant-e-s qui ne valident pas ce prérequis dans un autre pilier le feront en Sciences logopédiques, en remplacement du cours de statistique appliquée.*

STRUCTURE DES ETUDES

<i>Pilier principal (90 ECTS)</i>	<i>ECTS</i>
Module 1 : Fondements des sciences logopédiques A	9
Module 2 : Fondements des sciences logopédiques B	9
Module 3 : Sciences médicales	15
Module 4 : Les troubles du langage et de la cognition 1	15
Module 5 : Les troubles du langage et de la cognition 2	12
Module 6 : Thématiques transversales 1 en sciences du langage	12
Module 7 : Thématiques transversales 2	18

Programme des cours

Le programme des cours détaille la liste des enseignements offerts pour chaque bloc/module durant l'année académique, en précisant notamment le semestre (automne/printemps), le nombre de périodes hebdomadaires, la modalité d'évaluation, ainsi que le nombre de crédits pour chaque enseignement. Le programme des cours est actualisé chaque année.

ACQUIS DE FORMATION

Au terme de la formation l'étudiant-e sera capable de :

1. Connaissances et compréhension :
 - décrire les grands principes de la démarche scientifique et clinique ;
 - identifier les bases linguistiques, cognitives (mémoire, apprentissage), sociales, affectives et pédagogiques en jeu dans le langage ;
 - décrire les bases anatomo-physiologiques en jeu dans le langage et la déglutition ;
 - distinguer les principaux troubles du langage chez l'enfant et l'adulte ;
 - décrire les étapes de développement du langage et les actions qui le favorisent ;
 - connaître les modèles de fonctionnement du langage (oral et écrit), de la parole, et de la communication.
2. Application des connaissances et de la compréhension :
 - mettre en œuvre différentes méthodes scientifiques, incluant expérimentation, interview, questionnaire et observation ;
 - observer et expliquer les principaux troubles du langage, chez l'enfant et l'adulte ;
 - illustrer les différentes étapes de développement du langage, à partir d'observation de cas ;
 - illustrer les différentes étapes de traitement du langage, dans un système d'architecture fonctionnel.
3. Capacité de former des jugements :
 - identifier le(s) facteur(s) pouvant influencer le développement du langage ;
 - comparer différents modèles, approches et points de vue et les justifier.
4. Savoir-faire en termes de communication :
 - démontrer des habiletés de collaboration via des travaux de groupe ;
 - adapter son expression orale et écrite au niveau de connaissances de l'interlocuteur/trice ;
 - présenter à l'oral et à l'écrit différentes observations et points de vue théoriques de façon synthétique et claire.
5. Capacités d'apprentissage en autonomie :
 - prioriser des contenus en fonction de l'objectif d'apprentissage ;
 - hiérarchiser des contenus et des informations en fonction de leur provenance ;
 - lire des textes scientifiques.